

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27044**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit, Economie, Gestion mention Droit Notarial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Limoges	Président de l'Université de Limoges, Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités visées s'orientent autour du conseil patrimonial, qu'il s'agisse de patrimoines privés ou de patrimoines professionnels, de la défense des intérêts des clients et de la rédaction d'actes : baux civils et commerciaux, ventes d'immeubles ou de fonds de commerce, contrats de mariage, actes de partage etc.

Le diplômé a les compétences pour réaliser l'appui administratif (courrier, recherche d'information, constitution d'un fonds documentaire, élaboration de notes de synthèse...) d'un notaire, d'un avocat ou d'une entreprise. Il maîtrise les différents règles en vigueur dans le domaine du droit notarial.

Il est capable :

- d'analyser les difficultés juridiques soulevées dans les dossiers-clients ;
- de prendre en compte la demande des parties tout en se conformant à la réglementation en vigueur ;
- de concevoir un montage juridique adapté et les conventions opportunes à la situation présentée;
- d'analyser les contraintes publiques et privées pesant sur une opération immobilière ;
- d'anticiper sur le coût fiscal des opérations et conventions correspondantes ;
- de mettre en place une veille juridique

Il maîtrise les techniques rédactionnelles et peut coordonner une équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires du Master Droit Notarial exercent leurs activités au sein d'études notariales mais également d'agences immobilières, cabinets de gestion de patrimoine, de cabinets d'affaires, de services immobiliers d'établissements bancaires, de cabinets de gestion de patrimoine ou de compagnies d'assurance.

- Clerc de notaire
- Juriste d'entreprise
- Juriste de banque
- Chef de services administratifs
- Chef de service juridique et contentieux

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902 : Collaboration juridique

K1901 : Aide et médiation judiciaire

K1903 : Défense et conseil juridique

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Ce master est conforme au système européen. Il est accessible avec une licence ou équivalent (180 ECTS).

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Cette formation se déroule sur 4 semestres de 30 ECTS.

Enseignements du master 2 :

- **UE 1 : Droit civil notarial de la famille, des personnes et du patrimoine - 9 ECTS** : droit patrimonial de la famille approfondi - droit des incapacités - droit international privé notarial

- **UE 2 : Droit notarial des actes courants - 9 ECTS** : vente d'immeubles et de fonds de commerce, baux civils et commerciaux - droit du crédit et du recouvrement

- **UE 3 : Droit immobilier de l'urbanisme et de l'environnement - 9 ECTS** : urbanisme, servitudes et maîtrise foncière - baux civils et commerciaux - droit civil immobilier - construction et copropriété

- **UE 4 : Langues - 3 ECTS**

- **UE 5 : Droit civil notarial de la famille, des personnes et du patrimoine - 9 ECTS** : droit patrimonial de la famille et techniques liquidatives - droit des biens et de la propriété rurale - publicité foncière
- **UE 6 : Droit fiscal notarial - 9 ECTS** : fiscalité immobilière de l'urbanisme et des actes courants - fiscalité des successions et des libéralités - fiscalité de l'entreprise et de sa transmission
- **UE 7 : Droit notarial des entreprises - 7 ECTS** : droit de l'entreprise commerciale - droit de l'entreprise rurale, formes sociales spécifiques
- **UE 8 : Langues - 2 ECTS** : anglais de la négociation commerciale
- **UE 9 : Pratique professionnelle - 3 ECTS** : stage et rédaction de mémoire

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		Si l'ingénierie de formation le permet Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Si l'ingénierie de formation le permet Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)
Par expérience dispositif VAE	X		3 enseignants chercheurs ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002 relatif au diplôme de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux habilitations de l'Université de Limoges à délivrer les diplômes nationaux - habilitation n°20161009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation (Articles R. 613-33 à R. 613-37)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.carrefourdesetudiants.unilim.fr>

Autres sources d'information :

<http://fdse.unilim.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Limoges
33 rue François Mitterrand
BP 23204
87032 Limoges cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit et des Sciences Economiques

5 rue Félix Eboué

87031 Limoges cedex 1

Historique de la certification :

Anciennement spécialité de la mention Droit des affaires et des patrimoines privés